Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-245614433-20251202-N27CC021225-DE

Délibération du conseil communautaire
N°27-CC02.12.25

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 décembre à 18 heures, le conseil communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle Kerfanto à Saint-Gonnéry, sous la présidence de Bernard LE BRETON.
Le conseil communautaire est composé de 56 conseillers communautaires conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 14 octobre 2019.
Etaient présents : Jean GUILLOT et Annie GUYOT de Bréhan ; Marc ROPERS, Maryvonne LE FORESTIER et Anne LE LU de Cléguérec ; Daniel AUDO et Marie-Thérèse JEHANNO de Crédin ; Sylvette LE STRAT de Gueltas ; Joseph LE BOUËDEC de Guern ; Joël MARIVAIN de Kerfourn ; Christophe GUERREY de Kergrist ; Jean-Jacques VIDELO et Patricia GUIGUENO du Sourn ; Dominique GUEGAN et Jean-Jacques LE MOING de Malguénac ; Jean-Pierre LE PONNER et Véronique BLANDEL de Neulliac ; Claudine LE GARGASSON et Nelly GANIVET de Noyal-Pontivy ; Bernard LECUYER de Pleugriffet ; Christine LE STRAT, Michel JARNIGON, Alexandra LE NY, Paul LE GUERNIC, Véronique DELMOULY, Julie MINGAM, Georges-Yves GUILLOT, Annie GUILLEMOT, Claudine RAULT, Marie-Madeleine DORE-LUCAS, Christophe MARCHAND et Gaëlle LE ROCH de Pontivy ; Bernard LE BRETON et Claudine GICQUEL de Radenac ; Jean-Luc LE TARNEC de Réguiny ; Carolle LE FUR de Rohan ; Eric LE DENMAT de Saint-Aignan ; Stéphane DU PONTAVICE de Sainte Brigitte ; Rolland LE LOSTEC de Saint-Connec ; Claude-Albert LE BRIS et Magalie GAUTIER de Saint-Gérand-Croixanvec ; Claude VIET et Blandine LE SAUCE de Saint-Gonnéry ; Michel POURCHASSE et Laurence MARIVAIN de Saint-Thuriau ; Laurent GANIVET de Séglien ; Olivier CONSTANT de Silfiac.
Absents excusés ayant donné pouvoir : Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON de Guern à Joseph LE BOUËDEC ; Lionel ROPERT de Noyal-Pontivy à Claudine LE GARGASSON ; Sylvie BASELLO de Pleugriffet à Bernard LECUYER ; François-Denis MOUHAOU de Pontivy à Paul LE GUERNIC ; Jean-Pierre LE CLAINCHE de Pontivy à Véronique DELMOULY ; Sophie CAILLERE de Réguiny à Jean-Luc LE TARNEC ; Victorien LEMAN de Rohan à Carolle FUR.
Excusés : Maxime LE LU de Pontivy et Valérie BERA de Saint-Gérand —Croixanvec.

Protocole événements de la vie pour les élus et les agents

Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007,

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont dans l'obligation d'offrir à leurs personnels des prestations d'action sociale,
Considérant que dans le respect du principe de libre administration, il appartient à l'organe délibérant de chaque collectivité territoriale ou leur groupement, de définir par délibération les modalités de mise en œuvre de la politique d'action sociale, le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager dans la réalisation des prestations d'action sociale.

Dans le cadre des évènements de la vie des élus et des agents titulaires et contractuels, heureux ou malheureux, un protocole a été établi mais il convient de l'approuver par délibération et notamment de définir les montants de la participation financière de Pontivy Communauté.
Les évènements et modalités d'interventions sont définis dans le tableau page suivantes /

Il est précisé qu'une attention particulière, à la discrétion de l'autorité territoriale, sera portée à des personnes extérieures qui ont œuvré pour le bien de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le protocole événements de la vie des élus et des agents selon les modalités proposées dans le tableau joint en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,
Bernard LE BRETON

Le Secrétaire de séance,
Joseph LE BOUEDEC

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-245614433-20251202-N27CC021225-DE

Protocole événements de la vie pour les élus et les agents

Evènements de la vie des élus	Attributions	Observations
Décès d'un conseiller communautaire en cours de mandat	Fleurs d'une valeur de 50 € + avis dans la presse	La volonté de la famille prévaut
Décès d'un ancien Président/Vice-président/Maire	Fleurs d'une valeur de 50 € + avis dans la presse	La volonté de la famille prévaut
Décès conjoint ou enfant d'un conseiller communautaire en cours de mandat	Fleurs d'une valeur de 50 € + avis dans la presse	La volonté de la famille prévaut
Décès d'un parent d'un conseiller communautaire en cours de mandat	Fleurs d'une valeur de 50 €	

Evènements de la vie des agents	Attributions	Observations
Médaille	Médaille à la charge de la collectivité + bouquet de fleurs et chocolats (50€) remis lors de la cérémonie des vœux	
Départ à la retraite	Carte cadeaux dans la limite du plafond URSSAF + bouquet de fleurs et chocolats (50 €) lors de la cérémonie des vœux	Pot à l'initiative de l'agent et à la charge de ce dernier.
Départ mutation/démission/fin CDD	Néant	Pot à l'initiative de l'agent et à la charge de ce dernier.
Décès d'un agent	Fleurs d'une valeur de 50 € + avis dans la presse	La volonté de la famille prévaut
Décès d'un agent à la retraite	Fleurs d'une valeur de 50 €	
Décès conjoint ou enfant d'un agent	Fleurs d'une valeur de 50 € + avis dans la presse	La volonté de la famille prévaut
Décès d'un parent d'un agent	Fleurs d'une valeur de 50 €	La volonté de la famille prévaut
Mariage de l'agent	Carte de félicitations	
Naissance d'un enfant	Carte de félicitations	
Fêtes de fin d'année	Colis alimentaire d'un montant inférieur à 80 €	